



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2023-DEL-075

OBJET : Point 1. 2 : Élection d'un nouvel d'Adjoint au Maire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 9/10/2023



ID : 078-217803105-20231003-2023_DEL_075-DE

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : le 27 septembre 2023

Date de publication : 27 septembre 2023.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, BOURGOGNE Julien, GRUDLER Agnès, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, DAMOTTE Stéphane, PASQUIER Hugo.

Nbre de conseillers en exercice : 23

Etaient absents :

Mr SERAY Philippe, Mme GUYOMARD Nathalie (pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer), Mr MORÉNO Ludovic, Mme MANSAT Martine, Mr BOUCAUT Jean-Baptiste (pouvoir à Mr BOURGOGNE Julien), Mr NOYON Lucien (pouvoir à Mr LE GOAZIOU Bernard), Mme COSSÉ Delphine.

Nbre de votants :

16 présents prenant part au vote + 3 pouvoir : 19 votants

Nomination du secrétaire de séance : Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du CGCT,

Vu la délibération n° 2023-DEL-074 du 03 octobre 2023 portant sur le maintien du poste d'Adjoint au Maire devenu vacant, et maintenant à six (6) le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire,

Considérant qu'il conviendra que celui-ci soit désigné parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder,

Considérant que le nouvel Adjoint désigné occupera le dernier rang des adjoints et que chacun des adjoints restant passe au rang supérieur,

Après appel à candidatures, Monsieur Julien BOURGOGNE est annoncé candidat,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

**Après vote à bulletin secret du Conseil municipal,
Les résultats du vote sont proclamés:**

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- soit suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue est fixée à : 10

Ont obtenu :

- Monsieur BOURGOGNE Julien : dix-sept voix (17),
- Monsieur SERAY Philippe : une voix (1).

Article 1 : Monsieur BOURGOGNE Julien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6^{ème} Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

Article 2: le tableau du conseil municipal est actualisé en conséquence.

Article 3: La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

A HOUDAN, le 4 octobre 2023

Le Secrétaire de séance,
GANGNEBIEN Jennifer.

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

